Syndicat National FORCE OUVRIERE
Des Finances Publiques
SECTION HAUTE-GARONNE

Toulouse le 02/02/2010

REUNION INFORMELLE SIP CITE DU 2 FEVRIER 2010

Deux organisations syndicales ont demandé au DRFIP d'examiner les projets de SIP au sein du CTPD. Je vous rappelle que c'est une demande récurrente des représentants FO-DGFIP de réclamer l'examen de ces dossiers au sein de l'instance paritaire appropriée. La réponse du Directeur régional en séance a été que « cette démarche ne lui semblait pas saine » ! ! Pour notre nouveau DRFIP, le CTP n'est pas une instance qu'il affectionne… on se demande bien pourquoi ? ?

SIP CITE

FO-DGFIP a depuis bien longtemps dénoncé les problèmes posés par la restructuration du réseau rural de l'ex-DGCP. En effet, la disparition de la trésorerie de Villemur sur Tarn, que nous avions combattue, a largement mis en péril tout le secteur Nord du département et rendue très difficile la situation des usagers. C'était pourtant bien la décision de notre Direction locale ! Entendre notre hiérarchie préciser que le développement des SIP est inéluctable et que nous anticipons le boum démographique de Borderouge prévu pour 2020 (?) quand nous réclamons de déplacer 2 des 3 SIP prévus sur la cité administrative vers le Nord et le Nord-Ouest, nous ne pouvons que répondre que le mal est déjà fait et que prévoir l'aménagement public du territoire n'est certainement pas la méthode la moins intelligente… du moins, si l'on souhaite mettre « les usagers au cœur de nos préoccupations ».

Observations générales :

Le SIP de la Cité, avec celui de Rangueil, seront les premiers SIP de la Haute-Garonne créés dans un grand site. Ce sont donc 3 SIP qui seront installés à la cité administrative : Centre ; Nord ; Nord-Ouest.

Comme nous l'avions déjà dénoncé lors de la création de l'Hôtel des finances, la cité administrative ne se prête pas à l'installation de ce type de poste. Ce bâtiment, à l'origine un hôpital destiné à l'Afrique, ne peut pas être équipé des installations minimales permettant aux agents de travailler dans de bonnes conditions (chauffage insuffisant l'hiver, absence de climatisation l'été…) mais ne contribue pas non plus à un accueil correct des usagers compte tenu des contraintes subies sur les surfaces allouées. De plus, cette réinstallation va se faire dans un espace insuffisant qui va obliger les personnels à s'entasser dans des bureaux exigus. En effet, nous avons dénoncé des surfaces de bureau pour les agents bien inférieures aux normes préconisées.

C'est pourquoi nous vous rappelons que vos représentants FO-DGFIP n'ont jamais été demandeurs de cette réforme et considèrent que l'Administration réalise une fusion au rabais qui conduit les agents dans une impasse.

La scission en 3 postes de la trésorerie de la Cité devra se réaliser en mutualisant les efforts des agents en matière d'accueil, voir d' « Entraide », *espère* le DRFIP, pour la comptabilité

FO-DGFIP - Trésorerie Générale - Place Occitane - 31039 Toulouse Cédex
Tél / Fax : 05 61 26 59 45
fo.031@dgfip.finances.gouv.fr - htpp://www.fo-dgfip-sd.fr/031/

ou le téléphone. Mais comment organiser ce déficit d'effectifs induit par la création de charges supplémentaires ? L'Administration étudie le dossier de la téléphonie dont les modalités resteraient inchangées pour les agents de l'assiette et dont la réception des appels s'effectueraient au sein de chaque SIP concerné pour le recouvrement.

L'Administration cite de manière récurrente les Equipes de Renfort en Résidence pour pallier aux insuffisances du système. Nous tenons à rappeler que les interventions de l'ERR sont ciblées, y compris dans la filière Gestion publique, et que les SIP ne sauraient en être les uniques bénéficiaires.

Nous avons interrogé l'Administration sur le protocole de gestion des restes à recouvrer et notamment sur la réalisation des audits préalables qu'il faut diligenter dès le mois de janvier pour une création au 1er juillet. Le DRFIP ne semble pas faire une priorité du contenu de la circulaire du 8 décembre dernier notamment en ce qui concerne la trésorerie de Toulouse cité. De plus, nous avons souligné l'importance de la mise en œuvre rapide des poursuites par voie de saisies par les huissiers (traitement prioritaire des poursuites). Notons que les charges de travail des huissiers, loin de diminuer, pourraient encore s'accroître avec cette réforme et, de toute manière, ne justifient pas les 2 suppressions d'emplois dans notre département.

Observations particulières :

Nous avons appris que le DRFIP envisage de commander un audit pour étudier le transfert de la Taxe Locale d'Equipement sur la trésorerie de Muret, ce qui mettrait la trésorerie de la cité en sureffectif de 2 emplois.

Le trésorier de la Cité doit communiquer jeudi après-midi la répartition des effectifs entre les 3 SIP. Si les attributions actuelles des agents ont été prises en compte, d'autres critères ont été aussi retenus.

Le câblage informatique a fait l'objet d'un audit par l'Equipe des Interventions Techniques de Bordeaux pour les 3 étages.

La demande de rapprocher la caisse du recouvrement pour pallier à son isolement est restée lettre morte. L'avis défavorable du CHS sur le plan du hall d'accueil n'a donné lieu qu'à une rencontre, à terme sans effet, entre la caissière et des membres de l'Administration. Bonjour le dialogue social ! !

Les organisations syndicales se sont interrogées sur l'utilité d'une salle de réunion de 85m2 au 4ème étage. Cet espace ne serait-il pas mieux utilisé à l'installation des personnels ? D'autant plus que les salles téléphonique et de comptabilité du RDC pourraient être sous-utilisées voire neutralisées.

Les locaux des organisation syndicales des 4ème et 5ème étage sont rendus pour permettre une meilleure installation des 3 SIP. Celles-ci seraient relogées dans les SIE des étages inférieurs dans des locaux servant actuellement à l'archivage.

Rappel position FO :

FO-DGFIP rappelle sa demande d'arrêt de la mise en place des SIP, d'autant plus justifiée aujourd'hui que partout, avec les suppressions massives d'emplois, les conditions de travail imposées sont devenues insupportables.

FO-DGFIP - Trésorerie Générale - Place Occitane - 31039 Toulouse Cédex
Tél / Fax : 05 61 26 59 45
fo.031@dgfip.finances.gouv.fr - htpp://www.fo-dgfip-sd.fr/031/